



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LA CABANASSE**

SEANCE DU 24 JUIN 2026
CONVOCATION LE 17 JUIN 2026

DELIBERATION n°2026-06-24-26

Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 13 Votants : 15	Membres présents : POLATO Serge, VERDAGUER Céline, GAUMOND Stéphane, LECARPENTIER Marie Madeleine, GARRIGOLAS Jérôme, ALIBERT Stéphanie, LAUZE Lionel, DUVAL Christine, VIGUE Philippe, BENET Françoise, SERRUS Hélène, DELPINO Geoffrey SAMSON Michel Membres absents ayant donné procuration : DELCASSO François donne procuration à DELPINO Geoffrey WEBER Virginie donne procuration à VERDAGUER Céline
Président de Séance : POLATO Serge	
Secrétaire de Séance : ALIBERT Stéphanie	

L'an deux mille vingt-six, le 24 juin à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, dument convoqués le 17 juin 2026, se sont réunis, Salle de la Mairie, sous la présidence de POLATO Serge

REEVALUATION DES TARIFS DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune assure les frais de fonctionnement des salles communales.

En raison de la forte demande des prêts de salles, et du coût du chauffage en période hivernale, il serait bon de réévaluer les tarifs de location des dites salles :

- **Salle des fêtes :**
 - Pour les contribuables de la Cabanasse :** 200€ (du samedi matin au dimanche 12h) et 150€ la journée.
 - Pour les autres particuliers :** 300€ (du samedi matin au dimanche 12h) et 200€ la journée.
- **Salle du 3^{ème} Age :** 100€ la journée.
- **Salle des associations :** 100€ la journée
- **Associations :** 50€ annuel
- **Entreprises :** 50€ la location

Ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, l'assemblée décide :

- **D'ACCEPTER** les tarifs de location des salles communales.
- **D'EXECUTER** la présente décision à partir du 01 septembre 2026

- **DE PRECISER** que pour tout utilisateur, à la signature de la convention de mise à disposition, une caution de 200€ sera demandée et un état des lieux sera fait. Dans tous les cas, la salle devra être rendue en parfait état de propreté et de fonctionnement.

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme au registre des délibérations.*

**La secrétaire,
Stéphanie ALIBERT**

**Le Maire,
Serge POLATO**

